



## FEMMES EN SITUATION DE MATERNITE CELIBATAIRE DIAGNOSTIC 2015

### Résumé

Nadia Cherkaoui exerce en tant que psychologue clinicienne et comme consultante dans les domaines des études et de la recherche. Elle a conduit plusieurs travaux relatifs à des sujets en rapport à la santé, au handicap, à l'abandon d'enfants, à la maternité célibataire, à l'exclusion et à la violence. Une pratique en milieu institutionnel dans les mêmes univers, une expérience acquise sur le terrain à l'échelon national, lui ont permis de renforcer par ailleurs ses acquis en la matière, et d'aborder les sujets avec une dose de réalisme non négligeable.



L'objectif général de l'étude réalisée pour l'association INSAF et soutenue par l'ONU Femmes, a été d'actualiser les données relatives à la situation des mères célibataires et ce, par rapport à des précédents diagnostics effectués à ce sujet, en 2002, en 2009.

Considérant le processus initié de réformes au Maroc, ses engagements internationaux, les lois, projets de lois et mécanismes institutionnels mis en place dans le cadre de la nouvelle Constitution, quelles avancées sont identifiées pour la femme en situation de maternité célibataire ? De quel statut bénéficie-t-elle dans le présent, et quelles sont les perspectives qui se figurent la concernant, en matière d'insertion, familiale, sociale, professionnelle ?

Quel est son parcours, son vécu et de quels recours dispose-t-elle lorsqu'elle découvre sa grossesse, lorsqu'elle accouche ou lorsqu'elle requiert légitimement, un partage de responsabilités ? Quelles sont les réponses des institutions menées à considérer ses droits, de citoyenne, de femme, de mère, et à faire respecter ceux de l'enfant ? Quelle place est accordée au père ? Quel est le regard porté sur la mère, sur l'enfant, par le groupe social : une évolution réelle des représentations ?

L'étude, qui a duré plusieurs mois, a été menée à Casablanca, en régions, auprès d'acteurs de la prise en charge, spécifique, non spécifique, auprès d'institutionnels, d'intervenants du droit, de la femme, de l'enfant. Elle a été conduite parallèlement auprès des populations concernées au plus haut point: femmes en situation de grossesse hors-mariage, de maternité célibataire, accouchées, mères, de nouveau-nés et d'enfants âgés de moins de onze ans.

Une enquête spécifique a été réalisée par ailleurs, dans le grand Casablanca, auprès des bureaux de l'état civil, afin de quantifier lors d'un second temps, les effectifs, d'enfants nés hors mariage, de femmes en situation de maternité célibataire et d'examiner leur évolution : quelles tendances se dessinent dans le présent ?

La maternité célibataire appartient à tous les lieux et à tous les temps. Elle offre un voyage au cours de l'histoire pour dérouler le processus à travers lequel le pouvoir d'enfantement spécifique aux femmes, devint un enjeu majeur de société dès lors qu'elles s'organisèrent en structures de pouvoir et qu'il s'agissait de garantir la stabilité de l'ordre, politique, économique, social et familial.

Le corps des femmes deviendra menaçant quand il s'agira de régulation de la famille - ce microcosme de l'ordre économique - et de la 'nécessité' de contrôle, de la filiation, de l'héritage, de la pérennité et la stabilité des institutions.

Des interdits, tabous, seront introduits pour définir le cadre de l'exercice de la sexualité, celle des femmes plus particulièrement et ce, bien avant l'avènement des religions monothéistes qui viendront confirmer plus tard, l'interdit sexuel en dehors du cadre du mariage et de la famille.

La maternité célibataire sera combattue avec force y compris «en Occident», univers «de la libre expression du corps et de la parole». Il fut un temps où les «pécheresses» trouvaient refuge dans les églises, un «univers compatissant, discret», lequel, porté par une mansuétude bien comprise, allait jusqu'à gommer leurs identités en les désignant par des numéros de matricule.

Les femmes étaient séquestrées, et mises au service des religieuses, souvent assignées au travail de blanchisseuses, corvéables à merci, créatures idoines désignées pour enrichir les ordres puissants auxquels elles se soumettaient, endurant diverses formes d'abus et de violences.

Dehors, les femmes coupables faisaient aussi l'objet de marchandages, de chantages à l'enfant, et se trouvaient souvent, esclaves dans les bordels ou errant dans les rues, mendiante déguenillée, implorant les passants pour un peu de nourriture.

Leurs enfants bâtards, issus de la «turpitude et de l'égarement des sens», n'avaient pas de droit, ni à la filiation, ni à l'héritage, ni à une identité : ils succombaient par centaines avant leur première année, victimes de maltraitements, de dénutrition, atteints de tuberculose, atteints surtout, par un ressentiment collectif dont ils ne comprenaient pas la prose. Lorsqu'ils venaient à mourir, ces enfants sans noms, non baptisés, ne pouvant prétendre à une sépulture, se voyaient enterrer dans des fosses communes.

Lorsqu'ils étaient en vie, et qu'ils n'étaient pas vendus à de riches familles, les enfants étaient livrés comme esclaves, servant dans les bordels, dans l'industrie minière et dans l'armée.

La situation des «pécheresses et de leurs bâtards» ne put réellement progresser que lors du XIXème siècle : les droits humains universels, les droits sociaux, les droits des femmes se frayèrent une place pour combattre le règne avilissant de la morale et de l'arbitraire.

Des appels à la dignité de la personne humaine, à son respect quel que soit son sexe, son statut, familial, social, économique, ou son identité, se firent entendre progressivement.

Aujourd'hui, les femmes en situation de maternité célibataire sont incluses dans une large catégorie de familles, monoparentales, et soutenues à des niveaux divers, à travers des politiques publiques dédiées, spécifiques à chaque pays.

Ainsi, en France où 2 millions de familles monoparentales élèvent 3 millions d'enfants, 30% d'entre elles sont 'mères célibataires' selon l'ancienne conception. Malgré les aides nombreuses qui leur sont fournies par l'Etat, sous différentes formes, les familles monoparentales offrent dans le présent, un tableau de précarité alarmant : 30% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette existence en dessous du seuil de pauvreté est trois fois supérieure chez 'les mères célibataires'.

Afin de renforcer leur inclusion en société, les institutions ont expérimenté successivement diverses stratégies d'accompagnement les concernant. Aujourd'hui, des actions globales et spécifiques sont mises en œuvre, financières, sociales, professionnelles, didactiques. L'aide fournie se traduit par ailleurs, par des renforcements de la famille à différents niveaux, incluant mères et enfants, parenté, alliances...impliquant surtout une dynamique de convergence.

Ici et maintenant, les populations décrites, endurent encore le règne de la morale et de l'arbitraire, au contenu relativement similaire, et ne sont encore représentées qu'à l'aune de leur transgression aux normes de la sexualité et de l'apparence. Malgré les faits de réalité, le nombre impressionnant d'avortements pratiqués au quotidien, les pléthores de réfections d'hymens, ces lambeaux de chair déjà rompus à la conception de la petite fille, le corps social devient en effet hermétique dès lors que sa sexualité illicite est confirmée par la naissance d'un enfant, toujours désigné comme «hrami». Cet enfant est rappelé à son statut illégitime par la législation en cours dans son pays, et, dès sa venue au monde, discriminé entre tous les enfants, à travers un nom qui le distingue de la normalité et de la légalité.

L'enfant est ainsi mis à nu dès la délivrance, violenté dans son droit à la dignité, à l'humanité, à une parentalité entière, et ce, en dépit des engagements qui lient son pays à une Convention des Droits de l'Enfant ratifiée il y a plus de 20 ans.

Comment s'étonner alors, lorsqu'il se retrouve en situation de rue, de désocialisation majeure ou surreprésenté dans ces institutions, qui, à défaut de les prendre en charge, contiennent tous les blessés ?

Les mères ne semblent pas par ailleurs goûter à ces avancées du Maroc des réformes, des mécanismes de droit, et de la Constitution.

Certaines des «mères célibataires de 2002» ' hier primipares, devenues multipares depuis, seront surprises dans une population de rue, en situation d'exclusion intégrale : une population nouvelle à Casablanca dont l'expression devient de plus en plus flagrante.

Ici comme ailleurs, mères et enfants, offrent, une vulnérabilité plurielle, particulière, nouée à une chaîne de vulnérabilités qui génèrent d'autres formes de vulnérabilités et les perpétuent sur des générations. Toute prise en charge de ces populations est complexe, possible néanmoins à travers des actions globales soutenues dans la durée, à travers un système d'alliances et de relations susceptibles de limiter les impacts de cette exclusion surdéterminée, violente, saisissante, que connaissent les 'mères célibataires' et leurs enfants.

La maternité célibataire invite donc à une forme de compréhension qui nécessite une distanciation avec la morale associée à l'interdit de la sexualité.

Elle invite aussi à se distancier des réactions défensives entendues ici et là, qui s'associent à la culpabilité ambiante et rendent nécessaire la mise en exergue de critères de causalités réducteurs, élémentaires, précipités...comme pour justifier l'injustifiable erreur et détourner le regard.

Elle engage à une démarche pragmatique et professionnelle qui visent une sortie de l'exclusion, au moyen de stratégies définies, de programmes et de plans d'actions adaptés, avec des ressources, humaines, financières, avec des outils et des indicateurs de mesure d'impact.

Car souvent, «la vérité est ailleurs», non soutenue par la volonté de pratique d'une sexualité transgressive aux normes, mais entretenue par les rouages sans fin de la vulnérabilité, de la carence, de la violence et de l'abandon. Des rouages qui entrevoient la relation avec le père de l'enfant comme une issue, et l'enfant à venir, comme un substitut susceptible de combler une multitude de privations vécues, ressenties au cours de l'existence.

Ces carences multiples se traduisent par des demandes complexes, hétérogènes, quelquefois contradictoires, et des besoins exprimés à différents niveaux : elles confrontent le secteur associatif, interlocuteur unique des populations, à ses limites, à l'insuffisance de ses moyens, au regard d'une responsabilité qu'il endosse en grande partie depuis longtemps et d'une énergie assez considérable utilisée pour la recherche de financement.

Que faire ? Pallier aujourd'hui, demain encore, à la nécessité, à l'urgence, «perfuser» les populations en vue de les réanimer ? Les maintenir en apnée? Poser une prothèse provisoire en vue de la survie de la mère, de l'enfant ?

Faire résonner encore et encore la parole du droit et de la dignité de la personne humaine ?

Interpeller de nouveau les pouvoirs publics, les appeler à un engagement responsable, mener une réflexion commune, des actions concertées, coordonnées et suivies dans la durée ?

Faudra-t-il rappeler l'impérieuse nécessité de mener des réformes profondes, courageuses, entières, en vue de protéger les mineur-e-s de l'emploi et du mariage prématurés, les enfants, les adultes, de la violence ? Evoquer leurs effets dévastateurs sur les destinées de millions de personnes sur des générations ? Ou rappeler le coût économique actuel et futur de leurs blessures? Le risque de rupture peut-être être ?

En tout état de cause, et sans évoquer leur application effective ni les moyens qui leur seront attribués, des ersatz de réformes, concernant les questions de violences, de mariage de mineures, d'emplois domestiques, d'avortement, ne permettront pas de limiter ces effets décrits.

La complexité du sujet, sa nature structurelle, le potentiel d'exclusion qu'il induit sur le long terme renvoient enfin à la nécessité d'adopter une démarche rationnelle, tangible, non victimaire, respectueuse du droit et de l'intimité de la personne.

Il apparaît ainsi indispensable de différencier les registres,

- Celui de la prise en charge où se lisent et se traduisent les difficultés humaines du Sujet, dans son histoire et son parcours, avec ses droits au respect de la vie privée : ce domaine engage à la réflexion, à la mise en œuvre d'une stratégie et à des actions ;
- Celui du droit de la personne, femme, enfant, du père «aussi», un père malmené par ailleurs qu'il convient de rétablir pour l'intérêt de tous : seul ce domaine nécessiterait d'être investi dans le champ de la parole collective et des média.

Les media sont amenés également à changer de méthode et de paradigme, non à reconduire le discours de la morale qui cherche à disculper les femmes en situation de maternité célibataire, en évoquant des arguments factices, exceptionnels, du 'viol et de l'inceste'. Seule une plus grande proximité avec le réel, et de sa complexité, est susceptible de permettre des avancées en la matière.

Le projet de loi en cours relatif à l'avortement illustre si besoin, le caractère insuffisant, voire inutile, d'une démarche qui louvoie en permanence, offre des appâts, et dévie de l'essentiel au profit du sensationnel.

**Nadia CHERKAoui**